

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC

Tél : 05.63.55.42.17

mairie.aussac@wanadoo.fr**Délibération du 8° Conseil Municipal
Séance du mardi 08 avril 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la **présidence de Monsieur Benoît TRAGNÉ, maire** et de **Madame Céline ASTIÉ nommée secrétaire de séance**.

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2025

Membres présents : Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, David BARTHE, Sandra BIERNE, Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Pascal GUIBAUD, Christine PIGNOL, Olivier ROUQUETTE, Benoît TRAGNÉ.

Membre excusé : Monsieur Michel VILLENEUVE donne pouvoir à Madame Caroline GLEDHILL

Membre absent : Monsieur Sébastien GUISON

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération N° 2025/02-03**Vote des taux des 3 contributions directes locales pour 2025**

Le Maire rappelle les contours de la réforme de la taxe d'habitation et présente l'état 1259 envoyé par la DGFIP qui notifie les bases prévisionnelles 2025 et le taux des trois contributions directes locales soumises au vote du Conseil municipal.

Il propose de ne pas modifier les taux communaux votés en 2024.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote les taux suivants inchangés pour l'année 2025 :

- Taxe sur les propriétés bâties : 24.66 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 36.55 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,16 %

Résultat du vote : **unanimité**

DEL 2025/02-03	Élus présents	9	Élus représentés	1	
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance,
Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,
Et publication sur le site internet de la commune.

La secrétaire de séance,
Céline ASTIÉLe Maire,
Benoît TRAGNÉ